Direction Départementale
des Finances Publiques
de Saône-et-Loire

Avril 2021

Campagne de déclaration des revenus de 2020

La campagne de déclaration des revenus de 2020 a débuté le 8 avril 2021, avec l'ouverture de la déclaration en ligne et la mise en ligne du mini-site de la déclaration de revenus en 2021 (page d'accueil du site impots.gouv)



Calendrier :
La date limite de déclaration en ligne est fixée au **08 juin 2021 inclus pour les résidents de Saône-et-Loire.**
La déclaration papier doit être déposée **au plus tard le 20 mai 2021 inclus**, quel que soit le lieu de résidence.

Déclaration en ligne :
Depuis 2019, tout contribuable équipé d'un accès à internet doit faire sa déclaration en ligne, sauf s'il indique à l'administration fiscale ne pas être en mesure de la faire.

Déclaration automatique :
Par ailleurs, certains foyers fiscaux en sont dispensés et peuvent bénéficier d'une déclaration automatique de revenus. Ils devront simplement vérifier les informations pré-remplies par l'administration fiscale et si toutes les informations sont correctes et complètes, aucune action n'est nécessaire. Si des éléments doivent être complétés ou modifés (adresse, situation de famille, réductions/crédits d'impôt…), une déclaration doit être déposée.
Si les usagers sont éligibles ils peuvent accéder à leur déclaration automatique préremplie via leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr ou la recevoir par courrier s'ils déclarent au format papier au cours de l'une des deux dernières années.

La déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu se fait sur le site impots.gouv.fr, en vous connectant à votre espace personnel à l'aide de vos identifiants fiscaux.

Pour se renseigner ?

Compte tenu de la crise sanitaire, **les contribuables sont invités à privilégier les démarches à distance :**

- en consultant la foire aux questions du site impots.gouv.fr
- en se connectant à son espace particulier pour poser sa question depuis sa messagerie sécurisée



- en appelant du lundi au vendredi dès 8h30 et jusqu'à 19h au 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel)
- en prenant un rendez-vous (téléphonique ou physique) auprès de son service des impôts des particuliers, rubrique **contact** de son espace particulier ou sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr

Il est également possible de se renseigner auprès des espaces France Services (organisation de rendez-vous en visio conférence avec les services des finances publiques si nécessaire) ou les agents des services des finances publiques au sein des accueils de proximité assurées dans les mairies de Digoin, La Clayette, La Roche Vineuse, Montcenis, Perrecy-les-Forges et Saint Rémy.

Les services en ligne (impots.gouv.fr)

Découvrez comment utiliser tous les services en ligne du site impots.gouv.fr à l'aide des fiches qui guident dans les différentes étapes, de la connexion jusqu'à la fin de votre démarche.

En pratique
les liens utiles (ctrl - clic)

foire aux questions

J'utilise ma messagerie sécurisée pour toute demande : délai de paiement, justificatif, erreur...

Je prends rendez-vous avec mon service (particuliers)

22 France Services en Saône-et-Loire :

Retrouvez le France Services le plus proche de chez vous

Le pas-à-pas des services en ligne : (exemples)

- Je crée mon espace particulier
- Je me connecte à mon espace particulier
- Je n'ai pas encore d'adresse électronique
- J'ai perdu mon numéro fiscal ou/et mon mot de passe
- Je corrige une erreur dans ma déclaration
- Je paie mes impôts en ligne
- Je paie mes impôt locaux par prélèvement automatique
- J'ai besoin d'une copie d'avis d'impôt